

Diagnostic Gaz Avant Location

Le diagnostic gaz est obligatoire avant la location de tout bien immobilier à usage d'habitation, dont l'installation gaz a plus de 15 ans. La durée de validité du Diagnostic gaz est de 6 ans.



Obligatoire

Le diagnostic gaz est obligatoire avant la location.



Pour quels types de biens ?

Pour tout bien immobilier à usage d'habitation, dont l'installation gaz a plus de 15 ans.

Contenu du diagnostic Gaz



Quel est le processus ?

Le Diagnostic gaz est réalisé dans les parties privatives des locaux à usage d'habitation principale du locataire et leurs dépendances.

Le contenu et les modalités du Diagnostic gaz location sont identiques à ceux prévus pour le Diagnostic gaz vente, conformément au modèle défini par arrêté conjoint des ministres chargés de l'industrie et de la construction .



Les points de contrôle ?

Un diagnostic gaz porte sur 37 points de contrôle. L'opérateur ne doit pas démonter les équipements. Il inspecte les parties visibles et accessibles de l'installation de gaz. Le technicien vérifie l'état des équipements fixes, des tuyauteries et accessoires de raccordement jusqu'au conduit d'évacuation des gaz de combustion.



La réglementation

→ décret n° 2016-1104 du 11 août 2016

→ loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi Alur

→ articles L 134-6 à -8 du Code de la Construction et de l'Habitat



La validité

La durée de validité du Diagnostic gaz est de 6 ans, soit le double du Diagnostic gaz vente. Les diagnostics établis pour la vente peuvent faire office de Diagnostic gaz location s'ils datent de moins de 6 ans.